



La métropole
de Bordeaux
est la
5^{ème} métropole
la plus peuplée
de France.



BORDEAUX

MÉTROPOLE



57 623 HA
SUPERFICIE



28
COMMUNES



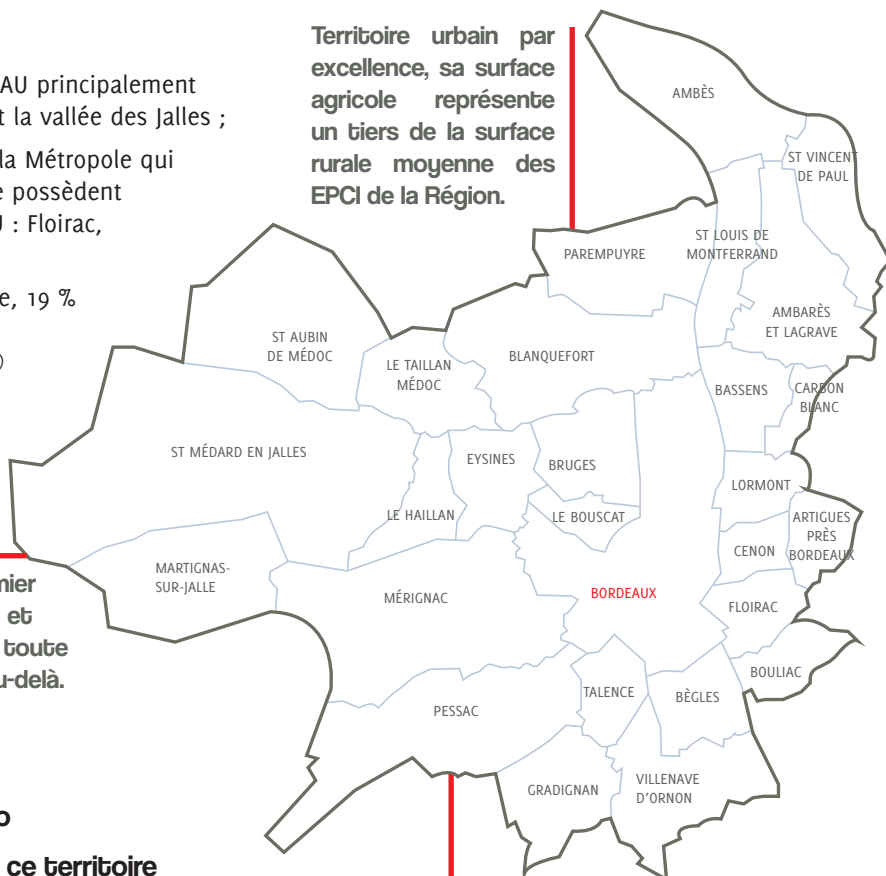
783 081
HABITANTS
INSEE 2016

Situation agricole

- 9 172 hectares agricoles (PLU 2016) soit 15,9 % de SAU principalement répartis dans deux secteurs : la Presqu'île d'Ambès et la vallée des Jalles ;
- ce sont essentiellement les communes du nord de la Métropole qui bénéficient d'espaces agricoles. Quatre communes ne possèdent pas de zone agricole et/ou naturelle forestière au PLU : Floirac, Cenon, Lormont et Le Bouscat ;
- 176 exploitations : 33 % viticulture, 27 % maraîchage, 19 % élevage, 15 % grandes cultures, 3 % horticulture, 1 % arboriculture et apiculture ; (*Chambre agriculture 2012*)
- un mitage viticole cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'agglomération vers l'est.

Territoire urbain par excellence, sa surface agricole représente un tiers de la surface rurale moyenne des EPCI de la Région.

Elle constitue en revanche le premier bassin de consommation régionale et absorbe les produits agricoles de toute la Région Nouvelle Aquitaine et au-delà.



SURFACES BIO

426 ha engagés en bio
4,6 % de la SAU bio sur ce territoire
11,2 % de la SAU bio à l'échelle de la Gironde
40 producteurs, **162** transformateurs, **132** distributeurs

40 producteurs, 162 transformateurs,
132 distributeurs

CONTEXTE DU TERRITOIRE



ATOUTS

Une forte **attractivité économique**

+ 12 100 habitants en 2017, (+ 9 % depuis 2010), + 26 400 emplois salariés depuis 2014/+ 9,5 %), 353 implantations d'entreprises depuis 2014, un taux de chômage en baisse (- 1,4 point depuis 2014).

Un territoire urbain qui abrite des **espaces préservés**

C'est l'objectif du PLU : 51 % du territoire de Bordeaux Métropole est aujourd'hui classé en zones agricoles, naturelles et forestières, à travers :

- un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) de 785 hectares, piloté par le Conseil Départemental. Il permet de préserver l'activité des maraîchers de la Jalle de l'urbanisation grandissante ;
- des espaces remarquables d'un point de vue écologique. A titre d'exemple : la presqu'île d'Ambès, les vallées des Jalles, les 3 sites Natura 2000, les zones humides (Parc des Jalles, Parc de l'Estuaire, Plaine de Bouliac, site Olive à Parempuyre...).

Un maillage économique et commercial agricole et alimentaire

- avec la présence d'un Marché d'Intérêt National (MIN) et ses 130 salariés, 30 millions d'euros de chiffre d'affaires et ses 150 000 tonnes de marchandises annuelles ;
- avec le développement de structures coopératives de producteurs pour la commercialisation : Loc'halleBio, SICA Maraîchère, le drive fermier, les AMAP, la Compagnie Fermière, Supercoop... ;

Un tissu associatif riche, varié et actif sur les sujets environnementaux, agricoles et alimentaires



CONTRAINTES

La difficulté de **circulation des personnes et des marchandises** due au trafic routier

Difficulté de circulation après 7 h du matin, incertitudes sur les horaires donnés aux clients (propos de Loc'Halles Bio, structure coopérative qui réunit des producteurs de fruits et légumes bio, tous situés à moins de 150 km de Bordeaux).

Des exploitations agricoles contraintes

- une forte pression urbaine : 52 % des exploitations agricoles ont disparu entre 1988 et 2010 en raison de l'urbanisation de la Métropole ;
- des exploitations situées en zone inondable : 70 % d'entre elles sont concernées ;
- des exploitants en fin de carrière : 40 % des exploitants ont plus de 50 ans, c'est plus élevé que la moyenne nationale (33 %) ;
- une pérennité des exploitations mal assurée : 57 des 93 agriculteurs de plus de 50 ans ont des problèmes de succession, soit un tiers du total des exploitants installés sur le territoire métropolitain.

Un problème de **pollution chimique récurrent** rencontré sur certaines communes

Le territoire se caractérise par la présence de pollutions dans les sols dues aux activités industrielles et agricoles. Des recherches sont menées par l'INRA et l'ENSEGID Bordeaux 3, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine en vue de préciser les risques pour l'agriculture et définir des modalités pratiques de traitement des contaminations sur site.

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) très contraignant

Près de 62 % des terres agricoles de la métropole sont en zones inondables. Cela induit des contraintes administratives drastiques pour l'édification de constructions agricoles : ne pas dépasser 800 m² par siège d'exploitation, pas de logement de fonction sur place possible, des prescriptions importantes pour l'implantation et la perméabilité de serres ou tunnels, etc.

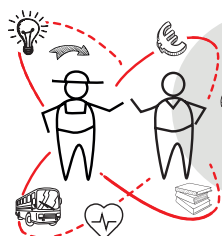
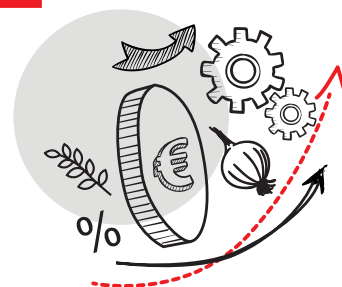
Une forte compétition foncière

Le différentiel financier entre la vente d'un terrain agricole (1 à 4 €/m²) et un terrain urbanisable ou à urbaniser (350 €/m² minimum) est énorme. L'agriculture urbaine ressent fortement cette situation de compétition entre agriculture et urbanisation, qui entraîne des situations de blocage foncier importantes. Cette situation mène à une disparition de nombreuses petites surfaces agricoles et condamne les exploitants à une délocalisation en dehors du territoire métropolitain.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1 Le maintien de l'attractivité résidentielle et de l'attractivité économique

avec les filières santé, aéronautique, digitale et viticole, ses deux technopoles et ses trois pôles de compétitivité.



2 La conciliation d'un développement économique avec la préservation d'un territoire durable

En accélérant la transition énergétique et écologique du territoire pour faire de Bordeaux Métropole une des premières métropoles à énergie positive en 2050, en préservant et valorisant les 51 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers, en passant d'un modèle de surconsommation des ressources à un modèle raisonné, vertueux et fondé sur la circularité.

ACTIONS EN COURS

Enjeu 1
maintien de
l'attractivité
résidentielle et
de l'attractivité
économique



Enjeu 2
conciliation d'un
développement
économique



MISE EN PLACE D'UNE RÉFLEXION DE COOPÉRATION TERRITORIALE AVEC VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Le projet de coopération vise à identifier les intérêts communs entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération en activant leurs atouts et ressources territoriales respectifs dans le cadre d'actions complémentaires. Les deux territoires sont liés par des dynamiques socioéconomiques observables au quotidien (migrations pendulaires domicile-travail, échanges commerciaux et alimentaires, flux touristiques, etc). D'une part, Bordeaux Métropole représente un moteur de croissance territoriale. D'autre part, Val de Garonne Agglomération dispose de nombreux atouts économiques et territoriaux, complémentaires à ceux de Bordeaux Métropole, avec notamment une offre agricole de qualité et une offre foncière disponible. A la suite d'une prise de contact en 2017, deux rencontres ont été organisées entre l'Agglomération et la Métropole, afin de présenter les dynamiques territoriales et de faire émerger des pistes de coopération. 4 axes de travail ont été définis :



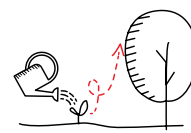
**Gouvernance et
logistique
alimentaires durables**



**Mobilité et
complémentarité de
l'offre résidentielle**



**Attractivité et
rayonnement
territorial**



**Transition
énergétique
territoriale**

A ce jour, une étude technico-économique, pour la structuration d'un circuit alimentaire sur l'axe Garonne-Bordeaux Métropole, a été réalisée et présentée aux acteurs de ces territoires, avec un fort axe sur la restauration collective. Par la suite, plusieurs pistes d'actions seront proposées.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE ET ANIMATION DU PROJET Val de Garonne Agglomération

PARTENAIRES POUR LES PHASES OPÉRATIONNELLES DU PROJET Bordeaux Métropole et la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

FINANCEURS Banque des Territoires et Région Nouvelle-Aquitaine

Dispositifs de programmation mobilisés

- Protocole de coopération entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole

MISE EN PLACE D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Enjeu 1
maintien de
l'attractivité
résidentielle et
de l'attractivité
économique



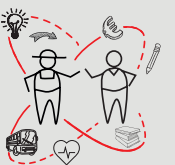
Enjeu 2
conciliation d'un
développement
économique



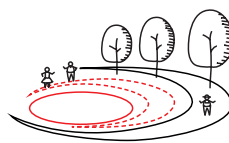
Enjeu 2
conciliation d'un
développement
économique



Enjeu 2
conciliation d'un
développement
économique

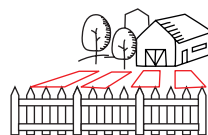


Enjeu 2
conciliation
d'un
développement
économique



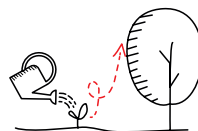
**Un plan d'action pour un
territoire à haute qualité de vie
(2017-2022)**

Adopté en juillet 2017, il intègre trois grandes orientations stratégiques : accélérer la transition énergétique du territoire, protéger et mieux valoriser les 50% d'espaces naturels et agricoles et enfin accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique.



**Une politique agricole
à l'échelle de la Métropole**

Adoptée en novembre 2018, elle répond à cinq enjeux majeurs intimement liés : l'augmentation des capacités de production agricoles (enjeu nourricier), la viabilité économique des exploitations (enjeu économique), la minimisation des impacts agricoles en augmentant la biodiversité au sein des exploitations (enjeu environnemental), l'adaptation aux contraintes du territoire, au changement climatique et à l'évolution de la société (enjeux d'expérimentation et enjeu social).



**Une stratégie en matière
d'écologie et de biodiversité**

Lancée en 2017, cette stratégie a fait l'objet d'un 1^{er} volet de 2017 à 2019 et se poursuit à présent au travers d'un plan d'actions 2020 – 2025 autour de 4 axes déclinés en 27 actions telles que la définition d'une trame noire, la réouverture de cours d'eau, le développement du financement participatif ou encore l'animation de l'Observatoire de la biodiversité.



**Un observatoire nature
et agriculture**

Outil partenarial créé en 2020, il a pour objectifs d'assurer un suivi de l'état de la biodiversité et de l'agriculture avec des indicateurs mais aussi de sensibiliser et alerter les élus en rendant compte de l'impact des politiques sur l'environnement et l'agriculture.

**Enjeu 1
maintien de
l'attractivité
résidentielle et
de l'attractivité
économique**



**Enjeu 2
conciliation d'un
développement
économique**



CRÉATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE DURABLE (CCGAD)

Mis en place en 2017, c'est un lieu de concertation qui a pour mission de fédérer les acteurs de l'alimentation durable, offrir aux collectivités et aux acteurs des territoires le moyen de valoriser et faire émerger des initiatives en faveur d'une relocalisation du système alimentaire. Quatre thématiques ont été définies comme prioritaires : permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation durable et de qualité, lutter contre le gaspillage alimentaire, renforcer la capacité agricole alimentaire du territoire et relocaliser les filières et enfin encourager les circuits courts et de proximité. Un plan d'action a été défini et les premières actions ont vu le jour :



Le lancement d'un site internet dédié à l'alimentation durable

Il permet de diffuser des informations sur des actualités, des sources de financement, des ressources disponibles en ligne, des cartographies d'initiatives locales, etc.



Le soutien à des initiatives en faveur de l'alimentation durable

Mise en place de Frigos Zéro Gaspi, développement de groupements d'achats citoyens, expérimentations en lien avec l'alimentation au sein d'un centre social, etc.



Une enquête restauration collective en 2019

Réalisée auprès des 28 communes de Bordeaux Métropole dans le contexte des objectifs 2022 de la loi Egalim (50% de produits de qualité dont 20% de bio), cette enquête a permis d'identifier des pistes de travail pour améliorer les approvisionnements de la restauration collective et pour organiser des rencontres techniques entre acheteurs et acteurs de la filière.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE ET ANIMATION DU PROJET Bordeaux Métropole (VP en charge du développement durable)

PARTENAIRES POUR LES PHASES OPÉRATIONNELLES DU PROJET Membres du CCGAD

FINANCEURS Bordeaux Métropole (1 poste de chargé de mission), DREAL Aquitaine, en partenariat avec l'ARS et la DRAAF

Dispositifs de programmation mobilisés

- Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie (Plan climat et PCAET)

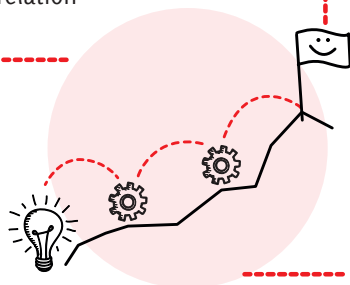
SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

- des moyens humains mis en place pour mener à bien des projets agricoles et alimentaires ;
- un travail de concertation et de mise en relation des acteurs à travers le CCGAD.

Difficultés rencontrées

- un millefeuille de compétences administratives qui freine l'émergence de projets concrets ;
- un CCGAD qui n'a pas de budget alloué pour la mise en place d'actions concrètes.



Perspectives

- aujourd'hui, le volet alimentation via le CCGAD, et le volet agricole via la politique agricole, ne sont pas en concordance : mettre en place des objectifs et indicateurs communs permettrait de favoriser durablement la transition agricole du territoire ;
- l'attractivité de la Métropole favorise la mise en place d'un maillage fort d'acteurs agricoles et alimentaires. Soutenir et développer l'activité des structures présentes sur le MIN de Brienne en garantissant la mise en place d'une filière agricole durable et de proximité permettrait de renforcer l'attractivité du territoire. Faire un état des lieux des pratiques et des besoins des transformateurs (entreprises alimentaires, restaurateurs) et distributeurs, en les associant à ce projet de filière durable, permettrait d'assurer un développement économique pérenne sur la Métropole ;
- les polluants présents dans les sols dus aux activités agricoles pourraient être évités à travers la mise en place d'un programme d'actions en faveur d'une transition agricole durable, notamment en viticulture, filière qui représente 33% des exploitations du territoire.

C'est à refaire



- adopter une politique agricole métropolitaine ;
- mettre en place un PPEANP.

Pour nous contacter



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •



• AGROBIO GIRONDE •

Delphine ECOUELLAN, conseillère territoire



06 33 01 15 40



d.ecouellan33@bionouvelleaquitaine.com



347 Avenue Thiers, 33100 BORDEAUX

AVEC LE SOUTIEN DE

